



LE BEAU LIEU

Bulletin d'informations municipales

DECEMBRE 1986

ISSN 0823-7662
Dépôt légal

MEILLEURS VOEUX DE BONNE ANNEE

Le conseil municipal de Sainte-Petronille offre à tous les citoyens et citoyennes du village ses meilleurs voeux pour l'année 1987.

Que 1987 soit pour tous l'occasion de réaliser ses souhaits les plus chers.

Au fil des ans, la municipalité s'est développée. De nouveaux résidents sont venus se joindre à nous. Tous partagent avec nous le désir de préserver le caractère exceptionnel de notre village.

Nous avons la chance de vivre près du fleuve. Nous avons la chance d'être entouré de forêts. Nous avons la chance d'être à la campagne. Et pourtant, nous sommes si près de la ville.

C'est tout cela que nous voulons préserver. Si Sainte-Pétronille a su conserver son cachet actuel, c'est grâce à l'effort de chaque résident.

En cette fin d'année, le conseil municipal veut vous transmettre ses remerciements pour avoir fait de votre village l'un de ces endroits où il fait si bon vivre.

Quant à nous, nous prenons la résolution de continuer à travailler pour tout mettre en oeuvre pour maintenir la même qualité de vie dans notre village.

Le Maire
Bernard Dagenais

LE BUDGET 1987

Le conseil municipal à sa séance de décembre a adopté le budget pour l'année 1987. Chaque année lorsque vient le temps de faire le budget, la question est de savoir si le conseil municipal va sacrifier des projets qu'il retarda d'année en année, ou s'il va augmenter les taxes.

Comme vous avez pu le constater, le conseil municipal n'a jamais voulu contacter des emprunts et utiliser une partie des taxes à payer des intérêts. Mais en même temps, des travaux ont mis de longues années à se réaliser.

Ainsi, nous avons commencé la réfection des trottoirs il y a déjà cinq ans. Et nous prévoyons continuer ainsi d'une année à l'autre jusqu'à que tous les trottoirs de la municipalité soient refaits.

S'il est facile pour les trottoirs de les faire partie par partie, il n'en est pas de même pour d'autres types de travaux. Le toit de l'école coule. Les nombreux trous de la rue Orléans doivent être réparés de façon définitive. La rue des Chênes Nord, la rue Horatio Walker, les rues Ferland doivent être refaites.

Dans le but de pouvoir accélérer tous ces travaux qui traînent, la municipalité a décidé d'augmenter les taxes cette année de 76 cents à 78 cents le cent dollar d'évaluation. Ce qui signifie une augmentation de quelque 5000 \$ sur des revenus de source locale de 170 000 \$. Le budget total de la municipalité est toutefois de 250 000 car il faut y ajouter les subventions, le coût de l'enlèvement des ordures ménagères, les compensations gouvernementales et les transferts conditionnels du gouvernement.

Les principales dépenses de la municipalité se répartissent comme suit:

La protection contre les incendies	18 450\$
Déneigement	23 500\$
Eclairage des rues	15 000\$
Enlèvement des ordures	27 340\$
Entretien des infrastructures (trottoirs etc)	33 000\$
Loisirs	3 500\$
Salaires (conseillers, secrétaire, employés)	33 500\$

Les autres dépenses se répartissent en petits montants pour des activités comme la cour municipale (1000\$), les élections (2500), les contributions de l'employeur (5000), les frais de poste et de téléphone (4000), les assurances (3500), les frais de bureau (3000), la sécurité (1000), l'urbanisme (2000), les frais de la municipalité régionale de comté (3000) et les frais d'évaluation (5500) etc. Ce sont là des dépenses incompressibles qu'il nous faut assumer chaque année.

La marge de manoeuvre de la municipalité n'est donc pas grande. Et c'est dans cette optique que nous avons jugé bon d'augmenter les taxes cette année pour nous permettre d'accélérer les travaux qui restent à faire depuis des années.

Il faudra prévoir de plus des montants additionnels pour la sécurité car d'une année à l'autre les citoyens se plaignent des vols répétés, de bris et du vandalisme.

Le conseil

1987
1987
1987

BUREAU DE LA MAIRIE

Veuillez noter que le Bureau de la Mairie sera fermé les mardis et jeudis durant la période des fêtes.

INITIATION AU PATINAGE ET HOCKEY

Tous les jeunes jusqu'à 10 ans (inclus)

=====

A condition d'avoir suffisamment d'inscription, il y aura des cours d'initiation au patinage et hockey deux fois la semaine, le mercredi de 19h30 à 20h00 et le dimanche de 13h00 à 14h30.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'à Noël - téléphonez à
Peter Dunn 828-9568 ou
Guy Royer 828-9675

Equipe de Hockey - 15 ans et plus

=====

Si vous n'avez pas déjà été contacté, et que vous désirez vous joindre à nos équipes de hockey, communiquez avec
Gaétan Pilote 828-9407 ou
Serge Côté 828-9760

Equipe de Hockey - 30 ans et plus

=====

L'équipe joue tous les vendredis soir. Si vous n'avez pas déjà donné votre nom, téléphonez à

Claude Bussière 828-9527 ou
Guy Royer 828-9675

C.O.R.V.E.

Grâce à votre généreuse contribution à la Guignolée, voici le bilan des services que les paroissiens de St-Pierre et de Ste-Pétronille ont bénéficié en 1986.

- Aide aux personnes dans le besoin	338.56
- Fête des enfants de St-Pierre et Ste-Pétronille	79.56
- Fleurs et cadeaux pour les malades de St-Pierre et Ste-Pétronille ainsi que pour les bénéficiaires de la Villa Bonenfant	419.59
- Confirmation des enfants de 6e année	324.95
- Lunches au sous-sol de l'Eglise de St-Pierre et à Ste-Pétronille à l'occasion de la Guignolée, soirée de fin d'année et Samedi Saint	244.00
- Corporation	25.00
- Comptoir de Partage (matériaux et main-d'oeuvre)	2,372.43

\$ 3,803.53

Françoise Gagnon pour
La C.O.R.V.E.



PROVINCE de QUEBEC
Municipalité de

Village de Ste Pétronille

A TOUTES LES PERSONNES INTERESSEES

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le Conseil, suite à l'adoption, par la résolution # 86-152, d'un projet de règlement lors de la séance régulière du 1er décembre 1986, tiendra une assemblée publique de consultation, le 5 janvier 1987, à compter de 19 heures, à la Mairie, 3 rue de l'Eglise, Ste-Pétronille.

Ce projet de règlement a pour but de corriger les erreurs de conformité qui se sont glissées lors du processus d'adoption du règlement de zonage # 151:

- a) soit d'abroger l'article 76;
- b) soit de modifier les articles 77 et 78 pour les rendre conforme à l'article 76 qui n'est plus admissible;
- c) soit de corriger la carte, en incluant les lots 205 et 206 dans la zone R-8 comme il était prévu initialement.

Les zones affectées par ces modifications sont les zones R-2-S-1, R-2-S-2, R-8 et R-9-S-1.

La zone R-2 est composée de R-2-S-1 et R-2-S-2.

La zone R-2-S-1 est délimitée comme suit:

au nord, par le Chemin du Bout de l'Ile;
au nord-est, par une partie du lot 38;
au sud-est, par une partie du lot 40;
au nord-est, par une partie du lot 40 et la rue Marie-Anne;
au sud-est, par le Chemin du Bout de l'Ile;
au sud-ouest, par la rue Orléans.

La zone R-2-S-2 située au nord-est de la rue Marie-Anne est délimitée comme suit:

au nord-ouest, par une partie du lot 40;
au nord-est, par une partie du lot 40 et 18;
au sud-est, par le Chemin du Bout de l'Ile;
au sud-ouest, par la rue Marie-Anne.

La zone R-2S-2 située au sud-ouest de la rue Orléans est délimitée comme suit:

au nord, par le Chemin du Bout de l'Ile;
au nord-est, par la rue Orléans,
au sud-est, par le Chemin du Bout de l'Ile;
au sud-ouest, par le lot 46-158 et par des parties du lot 46-159.



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

VILLAGE DE SAINTE-PETRONILLE

A TOUTES LES PERSONNES INTERESSEES

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-**

le Conseil, suite à l'adoption par la résolution # 86-151 d'un projet de règlement lors de la séance régulière du 1er décembre 1986, tiendra une assemblée publique de consultation, le 5 janvier 1987, à compter de 19 heures, à la Mairie, 3 rue de l'Eglise, Ste-Pétronille.

Le règlement projeté, portera sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption; il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation, au bureau de la municipalité.

DONNE à Sainte-Pétronille **ce** 17ième
jour de décembre **mil neuf cent** quatre vingt six

Secrétaire-Trésorier

(English on reverse side)

La zone R-8 est composée des lots 197-1, 197-2, 197-3, 197-4, 197-5, 197-6, 198, 199-1, 199-1 (199-2), 200-1, 200-1P, 200-2P, 201-P, 201-P, 202, 203-P, 203-P, 204-1, 204-2, 204-3, 204-4-P, 243-1, 243-2, 243-3P.

La zone R-9-8-1 est composée des lots 206, 206, 233, 243-3P, 255 et 256.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption; il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la municipalité.

DONNE à Ste Patronille **ce** 17ième
jour de décembre **mil neuf cent** quatre vingt six

[Signature]
 Secrétaire-Trésorier

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. — No. 200-o-P

